

ont profité de l'avantage qui leur a été donné et ont fait remonter leur entrée dans cette dernière Caisse à l'époque de leur inscription dans la Caisse Nationale d'Économie, en payant les arrérages. Le temps prévu par les règlements, pour ce privilège, expirera au 28 novembre prochain, c'est-à-dire 12 mois après la fondation de la Caisse de Remboursement.

Au cas de décès avant 20 ans, la Caisse garantit à ses membres, contre une légère contribution annuelle, le remboursement aux héritiers des sommes versées dans la Caisse Nationale d'Économie.

Pour toutes autres informations s'adresser aux divers percepteurs ou à M. Arthur Gagnon, secrétaire-trésorier, au Monument National, Montréal.

EN FRANCE

Relation d'une visite de M. Gonthier, l'auditeur de notre société, au bureau chef des "Prévoyants de l'Avenir."

Muni d'une excellente lettre de recommandation de notre estimé et dévoué président, l'honorable M. Béïque, à l'adresse de M. Morpain, secrétaire des "Prévoyants de l'Avenir", je me présentai en août dernier au bureau chef de cette Société, 36, boulevard Sébastopol, à Paris. M. le secrétaire et le président général, M. Chatelus, le vénérable fondateur de cette si utile société, étaient absents en ce moment. Mais M. Jules Rougeot, le sympathique sous-chef de bureau, me reçut très amicalement et s'empressa de me donner des renseignements intéressants sur le fonctionnement général de la société, de même que sur son administration interne.

Je fus frappé par la simplicité de l'organisation comptable centrale de la société. M. le sous-chef m'en donna la raison que voici : La société possède actuellement, je crois, dix-huit cents succursales ou sections, dont quatre-vingts à Paris même. Chaque section a son bureau organisé d'une façon distincte du bureau central, ayant ses officiers : président, secrétaire, trésorier, censeurs, etc.; ces officiers sont responsables et remplissent toutes les charges gratuitement, même celles de comptables. Ces sections ont chacune leur comptabilité respective où sont faites toutes les écritures concernant les comptes individuels des sociétaires, ce qui enlève au bureau chef l'obligation de tenir ces écritures formant, comme on le comprend bien, la majeure partie du travail de la comptabilité dans ce genre de société.

Les sections font annuellement rapport des sommes perçues; les formules employées à cette fin sont à peu près semblables à celles employées ici. Mais les écritures de ces rapports sont faites d'une manière irréprochable, comme j'ai pu en juger moi-même en feuilletant une des filières : pas une rature, pas un chiffre mal placé, et tous ces rapports sont écrits d'une écriture lisible et propre. Chacun est de plus signé et contresigné par le président et par les différents officiers en charge des sections. Je fus frappé du contraste qu'offrent ces écritures avec celles des sections de notre société. La comparaison n'est malheureusement pas à notre avantage... Nos percepteurs ont beaucoup à s'améliorer pour atteindre une telle perfection, d'ailleurs si désirable, et à laquelle il est si facile d'arriver avec de la bonne